

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 88720 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : INTJ1831934S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Sulpizio	Jean-Louis	NIGEND : 138 984
Marpaux	Stéphane	NIGEND : 131 053

Pour le grade d'adjudant-chef : néant

Pour le grade d'adjudant : néant

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

le général de corps d'armée,

directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

H. Renaud

